Image not found or type unknown

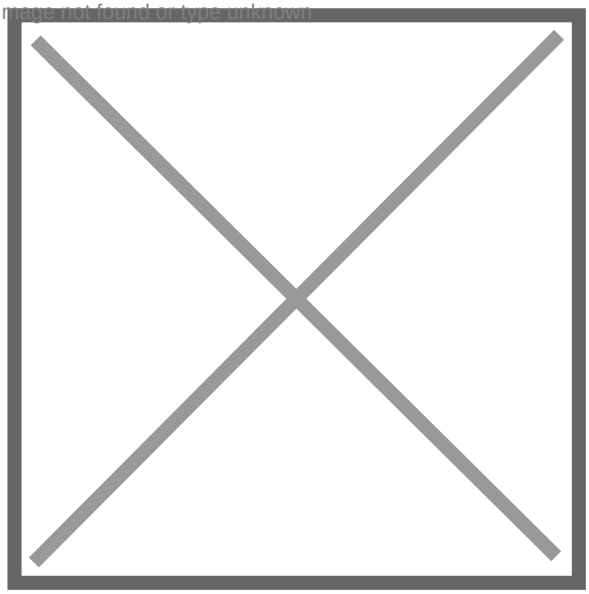

Le prejudice est-il reconnaissable?

Par **murieletchris**, le **29/08/2009** à **20:56**

Bonjour,
je me suis coupé le pieds en traversant, avec une bouteille cassée ds le caniveaux, ça m'a coupé le tendon d'Achille: opération... plâtre... j'en ai pr un bout de temps... J'ai ouvert un institut de beauté il y a 16mois, j'ai dc dû rapidement trouver qq1 pr me remplacer, mais ca coûte cher d'employer cette personne, dc ds 3semaine je ferme pr 10jours... Je voudrais envoyer une LRAR a la mairie pr leur demander une indemnisation pr les prejudices dûs a cette fameuse bouteille cassée...
D'autre part, je n'ai que tres brievement eu l'assurance au telephonne qui m'a dit que je n'avais le droit a rien chez eux, c'est bien vrai?
Merci par avance de votre reponse

Par **gege59**, le **13/09/2009** à **20:29**

bonjour.
je pense qu'il aurait fallu recueillir ces témoignages le jour même de l'accident, faire des photos...
on y pense pas, mais sans cela vous ne pouvez pas faire grand chose...
bon courage !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés